



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 22 juin 2017

Date de la convocation :
16/06/2017

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux juin l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
10

Présents :
Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian
BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul
LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Représentés :
Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Joanny BOUNOUS
Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Absents :
Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 034

Objet: Rapport annuel sur le prix et le service d'assainissement 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'année 2016.
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

